**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

|  |  |
| --- | --- |
| **Présents** | Clara DELAS – Michel FEYRIT – Jacques GENDRE – Jean-Louis MASCOTTO – Sarah GAURON – Marie-Claude CHAMPAGNE – Rabia SAADANI – Stéphane ZGRAJA – Eve AVEILHA - Fabien GOMEZ – Fabrice RICAUD – Céline MOUNARIS – Mickaël CORTES |
| **Absentes excusées** | Nicole DUGALLEIX – Nathalie GARDES |

Mme Le Maire ouvre la séance à 20h35, elle désigne Mme Gauron secrétaire de séance et indique que Mme Dugalleix et Mme Gardes ont donné une procuration pour le vote du budget à Mme Gauron et à elle- même.

Mme Le Maire nous informe du décès de Mr Michielletto, père de Claudine et Véronique, employées communales depuis de nombreuses années et qu’à ce titre, la mairie a prévu d’acheter une plaque funéraire pour l’enterrement.

A l’ordre du jour :

1. **Vote des taux communaux des taxes foncières.**

Mme le Maire explique que le conseil doit se prononcer sur le maintien ou non des taux actuels des taxes foncières :

* Foncier bâti (taux actuel : 15.95% soit une recette de 151591€ pour la commune)
* Foncier non bâti (taux actuel : 75.05% soit une recette de 17635€ pour la commune)

La commission finance a proposé de ne pas augmenter les taux. La proposition est soumise au vote : adoptée à l’unanimité.

1. **Vote des budgets 2021 (Commune – Transport – Restaurant)**

Mme Le Maire présente les vues d’ensemble des 3 budgets (dépenses/recettes de fonctionnement, dépenses/recettes d’investissement) en s’attardant sur certains articles (voir tableaux), notamment sur les projets d’investissement. Les 3 budgets sont soumis au vote : adoptés à l’unanimité.

1. **FDAEC (Fond Départemental d’Aide à l’Equipement des Communes)**

Mme Le Maire explique qu’après réunion avec les conseillers départementaux, une somme est allouée à chaque canton puis répartie entre les différentes communes selon un calcul qui tient compte d’une part fixe et d’une part variable en fonction du nombre d’habitants. Pour la commune de Mongauzy, la somme allouée par le FDAEC est de 15405 € pour 2021. Mme le Maire propose que cette aide soit allouée au projet du préau pour la maternelle « bâtiment école ». Il faut que le conseil délibère pour accepter cette subvention. La proposition est soumise au vote : adoptée à l’unanimité.

1. **Demande de subvention « aménagement et équipement publics ».**

Mme Le Maire propose de demander des subventions pour financer :

* Projet préau de la maternelle (bâtiment école)
* Mobilier cantine (chaises et tables de restauration)
* Alarme pour la maternelle

Pour un montant global de 36000€ soit une subvention possible de 5000€.

Mme Le Maire explique qu’on peut aussi prétendre à une subvention pour les travaux de voirie à hauteur de 35% du montant avec un plafond à 25000€.

Le devis de l’entreprise Audebert s’élève à 31 680€ HT soit environ 8500 € de subvention auxquels on applique un coefficient de solidarité qui est de 1.20 pour notre commune, donc une subvention de 10 200€. La proposition de demande de subvention est soumise au vote : adoptée à l’unanimité.

1. **Convention avec le SIPHEM**

Mme Le Maire explique qu’en 2017 le SIPHEM a perdu plusieurs communes de son territoire d’activité ce qui s’est traduit par une diminution des recettes depuis. Pour compenser ces pertes et équilibrer leur budget, le SIPHEM a décidé en 2019 que l’accompagnement des communes dans leurs projets (élaboration des projets techniques, dossiers de demande de subventions, suivi des travaux, réception des marchandises) serait désormais rémunéré à hauteur de 5% du montant total des subventions obtenues pour le projet. Cette participation des communes est définie et inscrite dans la convention que la commune doit passer avec le SIPHEM dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes. Le conseil doit autoriser Mme le Maire à signer cette convention. La proposition est soumise au vote : adoptée à l’unanimité.

**Questions diverses et infos.**

Mme Le Maire nous informe que :

* Les représentants de la société Lafarge Holcim souhaitent rencontrer le conseil pour présenter leur nouveau projet de gravière,
* Une réunion est prévue avec Mr le Sous-Préfet, Mme Delas et Mr Mascotto (Maire de Bourdelles), les représentants des Garonnais Liquidés au sujet de la gravière,
* Le PLUi va être arrêté fin avril sans la zone « gravière »,
* La mairie a reçu le devis (1400€) du géomètre pour le bornage du parking à côté de la station-service,
* Suite à l’accident de circulation dans le bourg (murette démolie par la voiture), la commune avait porté plainte pour être remboursée par l’assurance et avait reçu une convocation du tribunal de Bordeaux pour le 8/04. Mr Gendre explique que les décisions avaient été prises en amont et qu’il y avait eu simplement une lecture des condamnations pour le chauffard ainsi qu’un dédommagement pour la commune en regard des réparations effectuées. Mr Gendre et Mr Mascotto après discussion avec le conducteur ont négocié une reconnaissance de dette de 3000€ dont le remboursement passera en titre de recette par la trésorerie de La Réole.

L’ordre du jour étant épuisé et aucune question n’étant soulevée, la séance est levée à 22h30.